

COMPTE RENDU

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf et le 14 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de MONTET-ET-BOUXAL, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane LEPRETTRE Maire

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

Sont présents : MM Stéphane LEPRETTRE - Albert CASTANIE - Jacky FEYT - Laurent POMPIE - Jean-Lou CALMEJANE Mmes - Nathalie ESTIVAL - Marie DOLIQUE.

Absent(e)s: M Olivier LAW-MINE – MME Cécile LADIRAT

Absent(e)s excusé(e)s : - MME Aurélie PAULET

Date de la convocation : 30/10/2019

Secrétaire de séance : Mme Marie DOLIQUE

Ordre du jour :

- 1. Délibération : Réitération de la garantie concernant le prêt de Polygone auprès de la caisse des dépôts et consignations**
- 2. Délibération : Actualisation des tarifs de la cantine scolaire**
- 3. Délibération : Mise en place du RIFSEEP pour les adjoints techniques**
- 4. Délibération : Validation du RPQS Spanc du Grand Figeac**
- 5. Devis modification chauffage logement maison Cantaloube**
- 6. Devis remplacement bloc de secours salle des fêtes**
- 7. Points divers**

Avant de débiter, M Le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Sylvie BOUSQUET de son poste de conseillère municipale par courrier du 18 octobre 2019.

1. Délibération : Réitération de la garantie concernant le prêt de Polygone auprès de la caisse des dépôts et consignations

Suite au vote de la Loi de finances de 2018, il a été instauré la Réduction du Loyer de Solidarité (RLS). La mise en place du RLS a une incidence pour Polygone (gestionnaire de logements sur la commune) avec une baisse de ses ressources financières:

- 800 000 € en 2018,
- 900 000 € en 2019,
- 1 400 000 € en 2020.

La Caisse des dépôt et consignations propose aux organismes HLM un allongement de la durée de leur dette.

Pour les logements situés sur la commune à Lavitarelle, le montant restant dû sur le prêt en cours est de 44 306.73 €.

La commune est garante à hauteur de 50% du prêt.

Le conseil municipal valide une garantie de 10 ans supplémentaires à hauteur de 50% soit une durée totale restante de garantie de 24 ans.

2. Délibération: Actualisation des tarifs de la cantine scolaire

Le conseil municipal valide le nouveau tarif de la cantine pour l'année scolaire 2019 /2020, à savoir 4.10€ TTC/repas (rappel tarif 2018/2019 : 4.00 € TTC/repas).

3. Délibération : Mise en place du RIFSEEP pour les adjoints techniques

Mme Nathalie ESTIVAL, MM Laurent POMPIE et Jean-Lou CALMEJANE s'abstiennent lors des votes relatifs à ce point de l'ordre du jour.

RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Au cours de l'année 2019, il doit être institué un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des personnels territoriaux, composé obligatoirement de deux parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), part fixe, qui vise à valoriser l'exercice des fonctions, versée mensuellement.
- Le complément indemnitaire annuel (CIA), part variable, lié à l'engagement professionnel, versé en une seule fois en novembre ou en décembre

Ces deux primes seront versées dans la limite des plafonds applicables dans la fonction publique d'Etat.

Ainsi le RIFSEEP se substituera à l'ensemble des primes et indemnités versées antérieurement, hormis celles qui sont cumulables avec le RIFSEEP.

Le conseil municipal décide dans un souci d'harmonisation de reprendre les mêmes modalités que celle du Grand Figeac à savoir :

Définition des bénéficiaires

- **Les fonctionnaires stagiaires et titulaires**, en activité ou en détachement dans la Collectivité, à temps complet, à temps non complet ou exerçant leurs fonctions à temps partiel, au prorata de leur temps de travail.
- **Les agents contractuels de droit public en CDI de droit public**, à temps complet, à temps non complet ou exerçant leurs fonctions à temps partiel, au prorata de leur de temps de travail.
- **Les agents contractuels de droit public en CDD à partir du 7ème** mois de contrat de travail consécutif et effectif (1 ou plusieurs contrats), recrutés sur emploi permanent.
- **Les agents contractuels de droit public en CDD à partir du 7ème** mois de contrat de travail consécutif et effectif (1 ou plusieurs contrats), recrutés sur emploi permanent pour le remplacement d'un titulaire indisponible.

Précision : Seront exclus du dispositif, les agents non titulaires recrutés pour un besoin saisonnier ou pour un accroissement temporaire d'activité.

Détermination des montants maxima de l'IFSE

Les montants maxima sont fixés dans la limite des plafonds déterminés et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Groupe C1 : 11 340 € / an → *Vote du Grand Figeac* : 8798 €

Groupe C2 : 10 800 € / an → *Vote du grand Figeac* : 8121 €

Un réexamen du montant de l'IFSE sera effectué

- en cas de changement de fonctions,
- au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent,
- en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

Détermination des montants maxima du CIA

Une circulaire préconise pour les personnels catégories C, un maximum à 10% du plafond global RIFSEEP soit :

Groupe C1 : 1 260 € / an (agent à temps plein sans logement)

Groupe C2 : 1 200 € / an (agent à temps plein sans logement)

Pour information le Grand Figeac a fixé ce maximum à 5% du plafond global

Le conseil municipal adopte le même plafond maximum que le Grand Figeac.

Règles applicables en cas d'absentéisme

L'IFSE et le CIA seront maintenus en cas d'absences pour :

- congés annuels,
- congé maternité, paternité ou adoption et autorisations d'absences autorisées au sein de la Collectivité (événements familiaux, enfants malades..),
- accidents de travail et maladie professionnelle,
- mi-temps thérapeutique

L'IFSE suivra proportionnellement le sort du traitement pour les absences suivantes :

- congés de maladie ordinaire (actuellement 89 jours à plein traitement, et au-delà des 89 jours, passage de la rémunération à demi-traitement)
- congés de longue maladie (actuellement 12 mois à plein traitement et 24 mois à demi-traitement)
- congés de longue durée (actuellement 36 mois à plein traitement et 24 mois à demi-traitement)
- congés de grave maladie, (actuellement 12 mois à plein traitement et 24 mois à demi-traitement)

Le montant du CIA sera impacté à raison de 1/360ème par jour d'absence pour les motifs suivants :

- congés de maladie ordinaire,
- congés de longue maladie,
- congés de longue durée,
- congés de grave maladie,

Toutefois, pour l'ensemble de ces congés maladie, aucune retenue ne sera appliquée, ni sur la part fixe ni sur la part variable, pour le 1^{er} arrêt de travail consécutif à une hospitalisation (y compris l'arrêt de travail concernant le temps d'hospitalisation).

4. Délibération RPQS Spanc du Grand Figeac

Le conseil municipal approuve le RPQS relatif au service public d'assainissement non collectif de l'année 2018 réalisé par les services du Grand Figeac.

5. Devis modification système de chauffage logement maison Cantaloube

Un des appartements situé dans la "Maison Cantaloube", actuellement occupé par M. Uda et Mlle Mysling, est équipé de radiateurs électriques basiques. Ces appareillages se traduisent par de fortes consommations électriques pour les locataires actuels (les locataires précédents rencontraient les mêmes problèmes).

Le conseil municipal valide le devis de la Sté Electricité ESR pour remplacer les radiateurs par des radiateurs "corps de chauffe en aluminium" présentant un meilleur rendement énergétique pour un montant total de 1754.30 € HT.

6. Devis remplacement bloc de secours salle des fêtes

Le conseil municipal valide le devis de la Sté Electricité ESR pour différents travaux électriques d'entretien (remplacement bloc de secours dans la salle des fêtes, installation prise de courant...) pour un montant de 1433.48 € TTC.

7. Points divers

- Indemnité de conseil au comptable du Trésor

Suite au changement de comptable à la trésorerie de Lacapelle Marival depuis septembre 2019, le conseil municipal valide l'indemnité de conseil au nouveau comptable du Trésor pour 120 jours à hauteur de 132.90 €.

- Remplacement de Mme Khadija Agoune

La commune a recruté Mlle Marie Laure ROUSSILHE à compter du 14 novembre 2019 en CDD de 6 mois sur un contrat de 10h / semaine.

- Travaux d'élagage par le Gd Figeac

A voir s'il y a un besoin sur la commune d'élaguer les arbres en bordure de route. Il est rappelé que chaque propriétaire est tenu d'effectuer l'entretien de ses arbres. Un point sera fait sur ce point.

- Courrier « Chaine la plus longue du monde »

La mairie a reçu un courrier « Chaine la plus longue du monde » de la part d'un enfant atteint d'un cancer. La Mairie doit faire suivre ce courrier à d'autres communes pour maintenir la chaîne.

- Dossier Logement insalubre de Lavitarelle

Une rencontre avec la sous-préfète a eu lieu le 14/11/19. Il a été confirmé que la commune ne peut pas faire uniquement les travaux d'urgence (Estimation travaux électricité : 6 000 € HT et Devis fenêtres et porte : 4 589 € HT). Si elle fait le choix de réaliser les travaux pour le compte du propriétaire, elle doit effectuer la totalité des travaux prescrits par l'arrêté préfectoral.

Le conseil municipal décide de laisser à l'Etat la prise en charge de ce dossier de réhabilitation du logement.

- Travaux de sécurisation du centre de Lavitarelle

Le traçage du rond-point au carrefour de la D 76 et de la D 653 et le marquage de la place de la mairie sont prévus semaine 50.

- Logement du Montet

Le dératiseur est intervenu une deuxième fois, le conseil municipal décide d'étudier l'intérêt de faire refaire l'isolation du logement situé à l'étage.

Séance levée à 23h30

Le Maire, Stéphane Leprettre